

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 11 octobre 2018 à 19h00 heures à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet., Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente: Madame Claudette Aubé, dir. générale.

Est absent : Monsieur Christian Nadeau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-17: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu, À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.-Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication du mandat pour la réalisation des sondages et forages pour les travaux du 5^{ème} Rang et la Route Sirois
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2018-10-18 : ADJUDICATION DU MANDAT POUR LA RÉALISATION DES SONNAGES ET FORAGES POUR LES TRAVAUX DU 5^{ÈME} RANG ET LA ROUTE SIROIS

Considérant que deux (2) des quatre (4) entreprises invitées à déposer une proposition pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection de la Route Sirois et du 5^{ème} Rang ont déposé leur proposition avant l'heure requise le 9 octobre dernier;

Considérant qu'une de ces deux entreprises n'a pas déposé une offre conforme en ne respecte pas l'échéance attendue pour cette étude;

Considérant que l'offre déposée par Englobe Corp. au montant total de 11 023.80\$ (taxes incluses) est conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet, et résolu à l'unanimité :

-QUE le mandat de réaliser l'étude géotechnique pour la réalisation des travaux de réfection de la Route Sirois et du 5^{ème} Rang soit confié à Englobe Corp. le tout selon leur proposition datée du 2 octobre 2018 au montant totalisant 11 023.80\$ (taxes incluses);

-QUE le devis d'invitation, l'offre de services incluant les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

À l'unanimité.

2018-10-19 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever la séance, il est 19h10.

À l'unanimité.



Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 11 octobre 2018.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 5 novembre 2018.